

LA MANUFACTURE DE France

Marques : ISOONE et MAELIS

18 rue Jean Monnet – 31240 Saint Jean

Tél. : +33 (0)5 62 89 23 23 – Fax : +33 (0)5 62 89 23 29

SAS au capital de 206 000 euros

SIRET : 803 605 781 00027

TVA : FR 16 803 605 781 – NAF 2740 Z

1 – RÈGLE D'ATTRIBUTION

Aucune clause contraire aux conditions générales ou particulières de la commande, qu'elle figure sur les imprimés du client ou qu'elle soit explicite dans sa commande, ne saurait être opposée à la société LA MANUFACTURE DE FRANCE.

2 – COMMANDES

Les commandes ou les marchés qui nous sont transmis, soit directement, soit par nos agents, ne sont valables qu'après l'envoi de notre accusé de réception. Toute commande comporte l'acceptation sans réserve d'aucune sorte par l'Acheteur des présentes Conditions de Vente et renonciation de sa part à ses propres Conditions Générales d'Achat. En raison des perfectionnements pouvant intervenir, nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment, et sans préavis, toute modification technique tendant à l'amélioration de nos appareils. Les indications portées sur notre catalogue le sont pour des appareils câblés et prêts à la pose dont la tension d'alimentation est de 230 volts – 50 HZ – Température ambiante de 30°C maximum. Pour toute autre tension ou fréquence, nous consulter. L'acheteur reconnaît qu'il appartient préalablement à sa commande de vérifier l'adéquation des produits à l'usage qu'il entend en faire.

3 – PRIX

Les prix applicables en euros hors taxes sont ceux mentionnés dans les tarifs, l'offre ou le devis en vigueur à la date de la passation de la commande. Pour l'application de la Directive Européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets électriques et électroniques et la prise en compte des coûts en résultant, il est fait renvoi aux tarifs de base et/ou conditions particulières de chacune des familles de produits.

4 – DATE D'EXPÉDITION ET DÉLAI DE LIVRAISON

Sauf convention expresse, la date d'expédition portée sur l'accusé de réception est donnée à titre indicatif. Il est nécessaire de compter le temps de transport pour définir le délai de livraison. La non observation de ces données ne peut entraîner ni pénalités ni dommages et intérêts. La date d'expédition de notre accusé de réception prend effet à partir de la validation écrite par le client de la dernière version de tous les détails techniques.

5 – EXPÉDITIONS

Nos expéditions bénéficient du franco de port et d'emballage pour toute commande livrée en une seule fois et dont le montant est égal à 1 000 € hors taxes. Pour les livraisons inférieures, une participation financière sera calculée couvrant les frais de traitement et de transport, sera indiqué sur le devis, et sera facturée. Une commande d'un montant supérieur à 1 000 €, livrée en plusieurs fois, pourra être soumise à des frais de port pour chaque livraison. Ces conditions s'entendent pour livraison en France métropolitaine.

Pour les livraisons hors France métropolitaine, le devis précisera les frais de port éventuel.

6 – RÉCEPTION DE LA MARCHANDISE LITIGE TRANSPORT

Il appartient au destinataire de ne donner décharge au dernier transporteur qu'après s'être assuré du bon état de la marchandise livrée. Les réserves imprécises comme 'SOUS RESERVE DE DEBALLAGE OU DE VERIFICATION' n'ont aucune valeur en cas de litige. Il incombe au destinataire de vérifier la livraison et de formuler des réserves précises et détaillées sur le récépissé du transporteur et de les confirmer à ce dernier, dans les 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception. Seul le destinataire exerce son recours contre le transporteur en cas de retards, manquants, avaries.

7 – RETOURS

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable de notre part. Celles-ci devront être expédiées franco de port et un abattement de 20% sera appliqué. Aucune reprise de matériel ne sera acceptée sur du matériel réalisé spécialement.

8 – ÉCHANTILLONS – APPAREILS SPECIAUX

Toute demande d'échantillons, pour soumission, devra faire l'objet d'une commande. Dans le cas où l'affaire ne peut nous être confiée, un avoir sera établi après le retour de la marchandise. Les appareils spéciaux, non catalogués, réalisés suivant des critères techniques demandés par l'acheteur, ne peuvent en aucun cas nous être retournés.

9 – PAIEMENTS

Conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, des pénalités de retard au taux de refinancement de la BCE + 10 %, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

En cas de non-paiement d'une seule traite à son échéance, la totalité des sommes restant à échoir deviendra de plein droit exigible. Dans le cas où le débiteur ne nous réglerait pas à l'amiable, son dossier sera transmis au service contentieux et la somme due sera automatiquement majorée de 10%.

Pour la marque ISOONE : Sauf stipulation contraire dans l'offre ou la confirmation de commande, les paiements de nos factures sont exigibles à 45 jours fin de mois sans escompte. Nous nous réservons le droit, en cas de difficultés financières de l'acheteur, de demander des garanties à défaut desquelles le contrat pourra être annulé, sans mise en demeure ni indemnités.

Pour la marque MAELIS : un acompte est demandé pour toute commande, ainsi qu'un paiement comptant à la livraison.

10 – GARANTIE DE BASE

Sauf conditions spécifiques de garantie (publiées sur notre site www.isoone.eu) tous nos produits sont garantis sur une période de 12 mois ou 8000 heures de fonctionnement. La garantie couvre la conformité des produits aux spécifications de La Manufacture de France ou une de ses marques donc tout défaut de fabrication, de conception, de matière ou de composant donnera droit à échange ou réparation dans un délais raisonnable. Cette garantie est limitée de convention expresse au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, sans aucune indemnité pour retard, port aller

et retour, montage ou démontage, accident directement ou indirectement provoqué ou supposé tel, ou tout préjudice quelconque. Notre garantie ne couvre pas les détériorations provoquées par surtension, emploi en milieu non approprié, surcharge, mauvais branchement électrique, températures de fonctionnement inadaptées, manipulation ou modification du mécanisme de nos appareils (cf. notice de fonctionnement). En outre, la fin de vie naturelle d'un produit pendant le délai de garantie, n'est pas une non-conformité et ne bénéficie donc pas des termes du présent article.

La mise en œuvre de la garantie sera valide si : 1. Nous sommes avertis du défaut dans les 30 jours de son apparition 2. Aucune intervention n'a eu lieu sur les produits sauf accord écrit préalable de notre part 3. Les produits ou composants défectueux nous sont retournés en totalité 4. Nos techniciens ont pu accéder sans limite aux produits mis en cause pour analyse.

En cas de demande abusive La Manufacture de France se réserve le droit de facturer les frais encourus.

11 – INTERVENTIONS

L'intervention et / ou le déplacement sur un chantier d'un de nos techniciens seront facturés dès lors que la non conformité (anomalie, dysfonctionnement ...) rencontrée ne relève pas de notre responsabilité.

12 – RÉSERVE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Jusqu'à paiement intégral du prix de vente, nos marchandises restent notre propriété exclusive, nous pouvons exiger à tout moment leur restitution. En cas de refus de la part de l'acheteur, nous pourrions nous prévaloir de la présente clause de propriété pour nous faire livrer une autorisation exécutoire en restitution des marchandises, par jugement ou ordonnance de référé par le Président du Tribunal de Commerce de TOULOUSE ou du lieu où se trouvera la marchandise vendue.

13 – ÉTUDES ET PROJETS

Les études et documents remis ou envoyés restent notre entière propriété. Ils ne peuvent être copiés, communiqués, reproduits ni exécutés, sans notre autorisation et doivent nous être restitués sur notre demande.

14 – OFFRES ET DEVIS

Sauf accord particulier, nos devis sont valables 2 mois. En raison des perfectionnements pouvant intervenir, nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment, et sans préavis, toute modification technique tendant à l'amélioration de nos appareils.

14 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société LA MANUFACTURE DE FRANCE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

16 – LIEU DE JURIDICTION

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de TOULOUSE sera seul compétent, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie. Nos traites n'opèrent ni dérogation ni renonciation à cette clause attributive de juridiction